



D'r Innlemer

Chers habitants d'INNENHEIM,

La vie d'un élu n'a rien d'un long fleuve tranquille. Un élu est la personne que vous nommez pour représenter vos intérêts ; mais aussi pour agir dans l'intérêt général et local.

Mon ambition depuis ma nomination en tant que Maire de cette commune a été d'essayer de faire grandir le village en permettant à nos enfants de s'y installer s'ils le désirent, d'accueillir de nouveaux habitants, de développer l'offre commerciale et d'offrir des emplois en accueillant de nouvelles entreprises.

Pour remplir ces objectifs, il faut oser, entreprendre, modifier les habitudes.

La création d'une zone artisanale, décidée par le conseil municipal et moi-même, allait tout à fait dans ce sens, tout en préservant par des règles strictes, l'âme de notre village et son environnement naturel. Malheureusement des craintes d'un autre temps, mais également une certaine forme d'égoïsme, ont mis à mal ce projet qui devra certainement être revu à la baisse, voire, mais je n'ose y croire, être annulé.

Vous constaterez à l'intérieur de ce nouvel Innlemer que les règles d'urbanisme que nous prépare l'Etat pour les années à venir avec notamment la « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) », ne nous permettrons probablement plus de retrouver une telle occasion.

Par l'intermédiaire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) la commune d'Innenheim s'est inscrite dans le cadre d'une constitution d'une trame verte et bleue en répondant à un appel à projet initié par la Région Grand Est, les agences de l'eau et la DREAL, Grand Est.

La trame verte et bleue est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie.

La trame verte et bleue se fera en collaboration avec nos agriculteurs en portant l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire et en contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle.

Pour les fêtes de fin d'année, nous espérons renouer avec les traditions qui font la renommée de nos communes d'Alsace. Ainsi, nos pompiers organiseront un marché de Noël ; nos aînés seront à nouveau invités à un repas de Noël ; nous organiserons à l'église un Concert de Noël et toute la population sera conviée à un vin chaud devant la Mairie après la messe de minuit le 24 décembre.

Restez prudent, observez les gestes barrières, portez le masque au milieu de la foule, et nous pourrons préparer les festivités de Noël comme nous savons si bien le faire en Alsace.

Cordiales salutations.
Le Maire,
Jean-Claude JULY

✓ **Limitation provisoire de certains usages de l'eau**

En raison de la sécheresse exceptionnelle de cet été et du manque de précipitations dans notre Département (avec un déficit proche de 100 % en juillet et de 40% en août par rapport aux normales de saison), les débits des cours d'eau présentent toujours un déficit, et les nappes souterraines restent à des niveaux très bas. Aussi, la préfète du Bas-Rhin et de la Région Grand-Est a été amenée à prendre une succession d'arrêtés « portant limitation de certains usages de l'eau ». Si les précipitations survenues depuis début septembre ont permis d'améliorer légèrement la situation de certains cours d'eau du Département, le bassin hydrographique "Bruche, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette" reste, quant à lui, en alerte renforcée. Les restrictions inhérentes à ce niveau d'alerte s'appliqueront jusqu'au 31 Octobre 2022, à l'ensemble des usagers. Ainsi, sont interdits :

- le remplissage des piscines privées, plans d'eau et bassins d'agrément
- le lavage des véhicules (sauf dans certaines stations professionnelles ou pour les véhicules sanitaires et alimentaires)
- l'arrosage des pelouses, espaces verts privés ou publics, terrains de sport, jardins potagers de 10 heures à 18 heures.

Le lavage des trottoirs, voiries, façades et terrasses doit être réduit au strict nécessaire.

« Faire preuve de civisme dans sa consommation quotidienne d'eau, c'est préserver pour chacun les biens précieux que sont la ressource en eau et les milieux aquatiques. »

(Arrêté préfectoral du 28 Septembre 2022 à consulter sur www.bas-rhin.gouv.fr >Gestion-de-la-secheresse)

DERNIERE MINUTE : cet arrêté est abrogé en date du 12 octobre. Economiser l'eau reste toujours souhaitable !

✓ **Zéro artificialisation nette : la fin des lotissements et des maisons individuelles ?**

Dans le cadre de la loi « Climat et résilience » promulguée le 22 août 2021, la sobriété foncière devient une obligation. A court terme, la consommation de terrain doit être restreinte à 50% de ce qui a été réalisé les 10 dernières années. L'objectif à moyen terme est la « zéro artificialisation nette ». Cela signifie qu'il n'y aura plus de construction sur du terrain libre s'il n'y a pas démolition et renaturation d'une surface équivalente en contrepartie. Les premières échéances sont très proches.

- Au **25 février 2024**, le SRADDET - schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la région Grand-Est doit intégrer une réduction de 50% de la consommation d'espace à l'échelle de la Région ; sinon cette baisse s'appliquera d'office au Scot et à notre plan local d'urbanisme.

- Au **25 août 2026**, le SCOT - schéma de cohérence territoriale qui concerne les communautés de communes de Barr-Bernstein, du pays de Sainte-Odile et de Rosheim, doit avoir intégré cette réduction sinon toute urbanisation d'un terrain pas encore construit sera automatiquement interdite.

- Au **25 août 2027**, chaque PLU- plan local d'urbanisme communal (ou intercommunal) doit être compatible avec l'objectif de réduction annoncé, sinon aucune autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration de travaux) ne pourra être délivrée.

Du fait de cette nouvelle loi, des terrains aujourd'hui classés constructibles, deviendront automatiquement et définitivement non constructibles.

Le devenir des zones non construites dans les localités (jardins, vergers, terrains libres en lotissement, etc.) n'est pas encore défini par l'Etat.

✓ **Travaux d'aménagement de la voirie et de sécurité routière – signalisation horizontale (marquage au sol) et verticale (panneaux)**

Le marquage au sol est un élément dominant de la sécurité routière. Il possède une signification liée à la réglementation du Code de la route. Sa principale fonction est de garantir la sécurité des usagers. La seconde est de délimiter des voies de circulation.

La commune, pour des raisons de sécurité, a décidé de renforcer cette signalisation routière et des travaux de marquage ont lieu sur tout le territoire de la commune (passages piétons, lignes de Stops, lignes de Céder le passage, lignes continues et discontinues délimitant les voies de circulation, etc...)

La commune a également prévu l'achat de nouveaux panneaux de signalisation (limitation de la vitesse, sens interdit, sens unique, stop, interdiction de circuler à certaines catégories de véhicules, etc...)

✓ **Limitation de la vitesse à 40 km/h dans notre commune.**

Toujours dans le but de renforcer la sécurité des usagers de la voie publique, à partir du 1er Octobre la vitesse maximale autorisée de tous les véhicules circulant dans l'agglomération d'Innenheim, hors axes structurants que sont la route de Barr (RD215) et la route de Duttlenheim (RD147) est limitée à 40 km/h (Arrêté Municipal N°34/2022).

Des panneaux de signalisation limitant la vitesse sont (seront) implantés sur le bord des chaussées.

✓ La rentrée scolaire 2022/2023 :

Le 1er septembre, la cour des écoles s'est à nouveau animée, l'heure de la rentrée avait sonné ! La maternelle est passée de 46 élèves à 50 élèves. Mme Cully, Mme Thiery assistée de Mme Orsini continueront à donner envie d'apprendre, de vivre en communauté à nos chers petits.

En élémentaire, l'effectif est passé de 79 élèves à 69. L'équipe pédagogique assurera comme à l'accoutumé sa mission d'instruction, d'enseignement avec passion et empathie ; elle accueille cette année Mme Heinrich qui assiste Mme Grosson.

Des travaux ont été réalisés pendant les congés d'été dans la cour de récréation. Les pavés soulevés par les racines d'un arbre ont été repositionnés et une couche de bitume sécurise l'endroit. Un portail installé rue de la grotte rend plus sûr l'accès à la cour. Ce portail est ouvert uniquement aux heures d'entrée et de sortie de l'école. Il est toujours recommandé de ne pas stationner devant les accès des écoles et de privilégier les déplacements à pieds ou à vélo : c'est bon pour la santé et la planète!

Le périscolaire a repris ses activités. Il accueille journalièrement env. 70 enfants de 4 à 11 ans à la pause méridienne. Des places restent disponibles pour les créneaux de 16 à 18h30 et les mercredis.

Maisons fleuries

Ce concours existe depuis 1991, chacun peut y participer. Malgré la canicule, les restrictions d'arrosage, certains de nos concitoyens ont eu à cœur d'égayer notre commune. Le jury a fait le tour du village le 9 septembre et répertorié les plus belles réalisations au niveau des cours, balcons, fenêtres, terrasses et jardins.

Les 10 premiers du classement se verront récompensés lors de la cérémonie des vœux. Le fleurissement et la végétalisation sont l'affaire de tous en cette période de réchauffement climatique, il reste à trouver les plantes qui s'y adaptent le mieux à ce réchauffement.

✓ Extension du cimetière : Les travaux sont en cours.

Le lierre et les arbustes qui rongeaient le mur côté extérieur ont été éliminés et un jointoiment a consolidé les pierres de grès. A la jonction des deux parties du cimetière, neuve et existante, le mur sera arasé et laissera la place à une allée centrale.

La terre de remblai a été mise en place au niveau définitif et damée pour offrir un terrain stable.

Les fondations du mur de clôture seront coulées en octobre, puis des éléments béton de soutènement en L seront mis en place, vers la fin de l'année, si tous les matériaux sont livrés à temps.

L'aménagement général sera la dernière étape, en 2023.

✓ Fête du 17 juillet : un grand merci à tous les acteurs de cette belle réussite



✓ A vos stylos !

La fin de l'année approche et la mise en forme du bulletin communal 2022 va bientôt débuter. Merci de bien vouloir faire parvenir vos projets d'articles pour le 15 novembre à l'adresse mail suivante : Herve.Bentz@wanadoo.fr



✓ Le compteur « Linky »

Nous sommes nombreux à avoir été sollicités courant août par notre gestionnaire de réseau public d'électricité (Strasbourg Électricité Réseaux) pour faire remplacer notre « vieux » compteur électromagnétique par un compteur « Linky » de nouvelle génération, bien plus performant. Cette démarche, obligatoire pour le gestionnaire, s'inscrit dans le cadre du déploiement généralisé sur tout le territoire national de compteurs appelés « intelligents » ou « communicants » pour le gaz et pour l'électricité. Ce déploiement vise à une meilleure maîtrise de l'énergie par les usagers et par conséquent à une production optimisée des réseaux par les gestionnaires...question de toute première importance à l'heure actuelle.

Ce compteur Linky a fait l'objet de nombreux débats sur lesquels nous ne trancherons pas : protection des données, intrusion dans la vie privée, impact sur la santé ... Mais il offre aussi à chacun des services nouveaux intéressants, notamment pour l'aider à mieux connaître et optimiser sa consommation, à mieux planifier l'usage de ses appareils électriques, équipements électroménagers et autres gros consommateurs d'énergie et donc in fine à réaliser des économies, plus que jamais nécessaires aujourd'hui. De nombreuses explications détaillées se trouvent sur divers sites, en particulier celui du gestionnaire : www.strasbourg-electricite-reseaux.fr , celui de la commission de régulation de l'énergie : www.cre.fr , celui du ministère de l'écologie www.ecologie.gouv.fr , celui de la commission informatique et liberté www.cnil.fr

Pour le particulier, quelle que soit son opinion, la mise en place de ce compteur est obligatoire et inéluctable à court terme, le pays devant être entièrement équipé en 2025. En outre et de manière générale, les outils de comptages installés dans nos habitations, eau, gaz, électricité, ne nous appartiennent pas et nous sommes contractuellement tenus de laisser les opérateurs de réseaux procéder aux modifications techniques imposées ou nécessaires en fonction des évolutions technologiques ou législatives.

✓ Eclairage public

Soucieuse de diminuer ses dépenses de fonctionnement, mais aussi de s'inscrire dans une démarche environnementale vertueuse de maîtrise énergétique et de lutte contre la pollution lumineuse nocturne, notre commune a décidé de faire remplacer l'intégralité des ampoules de conception obsolète, qui équipent encore la plupart de nos candélabres d'éclairage public, par des ampoules LED. Aujourd'hui, seulement une trentaine d'ampoules LED sont installées (notamment rue de la Liberté) dans les candélabres récemment posés et il reste quelque 230 candélabres à équiper. Le coût s'élève à environ 125.000 € TTC. La commune cherche à obtenir les meilleures subventions possibles afin que notre dépense résiduelle d'investissement soit rapidement amortie. L'économie annuelle ainsi réalisée sera non négligeable dans notre budget. La question subsidiaire mais bien actuelle du réglage de l'intensité lumineuse de l'éclairage public en fonction des besoins de telle ou telle rue se posera dans un second temps, lorsque tous les candélabres seront équipés avec les nouvelles ampoules et reliés à un dispositif de pilotage, ce que notre installation actuelle ne permet pas.

✓ Innenheim bouge !

29 Octobre : Benne à papiers

13 Novembre : Cérémonie au monument aux morts

18 Novembre : Don de sang

26 novembre : Collecte Banque alimentaire en Mairie

27 Novembre : Marché de Noël (Pompiers)

11 Décembre : Fête de Noël des aînés

10 ou 17 Décembre : Concert de Noël

24 Décembre : Messe de Minuit et vin chaud

22 Janvier 2023 : Vœux de Nouvel An

Prochaine parution

Mars 2023

Zoom sur les demandes de permis de construire

▪ **Agrandissement (séjour-terrasse)**

M. HALAU Sébastien – 11 rue 1^{ère} armée

▪ **Aménagement dépendance**

M. LAMBERT Arnaud- 6 rue Général Leclerc

▪ **Rehaussement toiture/création pergola/ agrandissement garage**

Mme DE SOUSA Katia – 15 rue 1^{ère} armée

▪ **Extension bâtiment stockage**

EARL Ferme MOSCHLER – 3 route de Duttlenheim

▪ **Démolition/construction 3 maisons individuelles**

M. DJURIC Drazan – 2 rue de la liberté

▪ **Construction maison individuelle**

M. WAGENTRUTZ Nicolas – rue des roses